

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024

Date de réception de l'AR: 26/04/2024

007-200072007-DE_2024_32-DE

AGEDI

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 26 avril 2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 25 avril 2024

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 19/04/2024

Présents : 27

Le jeudi 25 avril 2024 à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
30
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick COUDENE, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, Dimitri BRUN

Représentés : Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Jean LINOSSIER représenté par Michel LOUIS

Absents : Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Serge CHARPENAY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN, John SERROUL

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_32 - Objet : Partenariat annuel avec l'Écho de la Montagne Ardéchoise

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

Considérant la proposition de partenariat de l'Écho de la Montagne Ardéchoise à la Communauté de communes afin de lui offrir une visibilité institutionnelle et politique sur son territoire.

Considérant que l'Écho a été lancé en 2020 majoritairement sur le territoire de la Cdc et bénéficie à présent de 3 publications annuelles et gratuites, mises à disposition dans les lieux publics. Il présente aux habitants et touristes, ainsi qu'aux territoires limitrophes, des actions importantes et porteuses d'avenir, qu'elles soient d'initiative privée ou menée par les communes et les structures intercommunales, permettant ainsi de promouvoir toute l'attractivité diverse du territoire.

Ainsi, il est proposé à la Cdc de participer activement au soutien de l'Écho de la Montagne Ardéchoise par le biais d'un partenariat annuel de 6 000 € TTC, versé par tiers après chaque publication.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la partenariat annuel avec l'Echo de la Montagne Ardéchoise pour un montant de 6 000 € TTC
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 25 avril 2024,
Le Président, Jacques GENEST,

